





















## Pépins : Pommes - Poires

### Ravageurs

-  **Pucerons** : fin de la migration du cendré vers le plantain, calme et stable pour le lanigère
  -  **Hoplocampe du pommier** : fin de cycle pour le ravageur
  -  **Carpocapse** : nette augmentation des captures,  
Forte probabilité d'une seconde génération viable
  -    Possibilités d'accouplements toujours réduites par des conditions trop sèches,  
Nombreuses périodes d'éclosions en cours et à venir.
  -  **Eulia** : vol sporadiques et constant
  -  **Capua** : pas de captures
  -  **Pandemis** : faible vol sporadique
  -   **Petite Tordeuse des Fruits** : reprise d'activité du ravageur
  -   **Cossus** : toujours en vol
  -    **Zeuzère** : intensification du vol dans les parcelles sensibles
  -  **Sésie du pommier** : captures plus importantes
- En bref,

### Pathologies

-  **Oïdium** : petite augmentation des contaminations localement
-   **Tavelure** : nouvelle augmentation des taches de contaminations,  
Sortie des dernières taches de contaminations

## Noyau : Pruniers—Cerisiers

Prunes : poursuite des captures de carpocapse

Cerises : captures de nouveau en hausse de la mouche de la cerise



Pépins : Pommes - Poires

Pucerons



**Pousse de pommier colonisée par le puceron cendré**



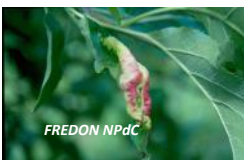
**Pousse de pommier colonisée par le puceron cendré avec présence d'auxiliaires**



**Adulte de syrphe**



**Adulte, œuf et larve de Chrysope**



**Pousse de pommier colonisée par le puceron des galles rouges**



**Larve de syrphe**

**Puceron cendré** : dans la majorité des parcelles la situation tend à se calmer sous l'effet conjugué des auxiliaires et de la phase de migration du puceron cendré vers son hôte secondaire le plantain. Le niveau moyen de colonisation en parcelle a eu tendance à diminuer au cours de la semaine passée. Quelques secteurs restent cependant en position de dépassement de seuil, notamment l'Amiénois, et la basée en parcelle de référence sans intervention.

**Puceron lanigère** : aucune parcelle du réseau n'a présenté, au cours de la semaine dernière, un niveau de colonisation supérieur au seuil de nubilité. Le nombre de parcelles du réseau concernées par la présence du puceron lanigère a été stable sur la période, avec 50% d'entre-elles.

	Evolution de la colonisation par le puceron cendré sur pousse			Evolution de la colonisation par le puceron lanigère sur pousse		
	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	1,3	0,7	↘	0,5	0,5	↔
Flandre Intérieure (59-62)	4,0	1,0	↘	1,0	0,8	↘
Lille Sud (59)						
Montreuillois (62)	2,0					
La Bassée (59)	8,0	7,0	↘			
Hainaut (59)	2,0	2,0	↔	0,0		
Abbevillois (80-62)						
Arrageois (62)	0,0	0,0	↘	1,3	0,0	↘
Cambrais (59)						
Avesnois (59)	1,0			0,0		
Amiénois (80)		21,0				
Thiérache (59-02)	1,0	2,0	↗			
Pays de Bray (80-60)						
Neslois (80-60-02)	0,0	0,0	↔	0,0	0,0	↔
St Quentinnois (02)						
Laonnois (02)						
Montdidérien (80-60)						
Beauvaisis (60)				5,0		
Soissonnais (60-02)	2,0	2,0	↔	0,0	1,0	↗
Senlisien (60)	20,0					
Omois (02)		0,0			0,0	

**Seuil de nuisibilité :**

(base de 100 pousses réparties à raison de 2 sur 50 arbres).

Pucerons :	Vert Migrant	Vert	Lanigère	Des Galles rouges	Cendré
Seuil :	60%	15%	10%	5%	1%

## RAVAGEURS

*Hoplocampe du pommier*Etat des lieux en parcelle,

Le cycle de l'hoplocampe du pommier est à présent achevé en région.

La situation a été calme dans les parcelles régionales, où les ravageurs sont désormais passés à leur phase de nymphose.

Attention à ne pas imputer à tort au carpocapse les dégâts d'hoplocampe.

Gestion des risques,

Dans les plus petites parcelles ou les zones de foyers, la collecte des fruits touchés, peut être une alternative. Cette technique limitera en tout état de cause le niveau de population pour l'an prochain. Cette opération doit être effectuée avec la nymphose dans le sol du ravageur.



*Dégâts primaires d'hoplocampe du pommier ci-dessus et secondaires ci-dessous*

**Seuil de nuisibilité :**

Cumul durant l'ensemble de la période de floraison (travaux FREDON TransBioFruit 2006-2009) : 20 captures par piège.

*Suivi des lépidoptères*

La semaine prochaine, est à prévoir le renouvellement des capsules pour les pièges :

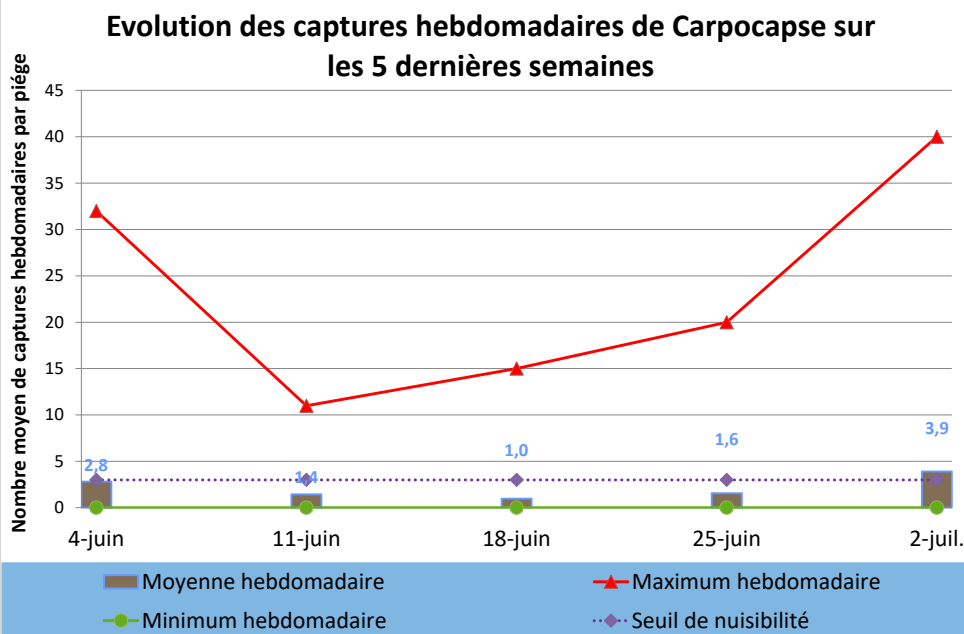
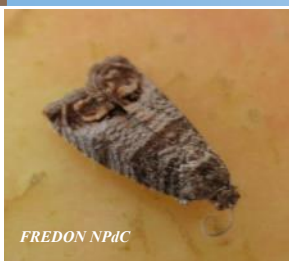
7 pandemis



Pépins : Pommès - Poires

RAVAGEURS

Carpocapse



**Vol des adultes**

**Etat des lieux en parcelle,**

La reprise d'activité du carpocapse détectée sur la région depuis 3 semaines a connu une nette intensification au cours de la semaine dernière. Le nombre de captures moyenne par piège sur l'ensemble du réseau de piégeage et ainsi passé de 1,6 à 3,9 papillons dépassant par la même le seuil de nuisibilité à l'hectare.

De plus, il faut retenir que le nombre de parcelles régionales du réseau concernées par la présence du carpocapse au cours de la semaine passée, est passé de 20 à 58%.

**Analyses des risques,**

Dans les secteurs où une reprise de vol a été enregistrée, les niveaux de captures de carpocapse ont été supérieurs au seuil de nuisibilité à l'hectare.

En définitive, 4 secteurs (dont 3 nouveaux) ont été concernés, en moyenne, par des dépassements du seuil de nuisibilité à l'hectare au cours de la semaine dernière.

Une surveillance des pièges reste nécessaire comme indiqué la semaine dernière. Cette vigilance reste de mise au regard des conditions climatiques annoncées par Météo France. La probabilité de l'apparition d'une seconde génération viable est de plus en plus forte, voire quasi certaine selon nos derniers calculs.

Evolution des captures hebdomadaires de Carposiphonum pomonella	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,0	0,0	↔
Flandre Intérieure (59-62)	0,0	0,0	↔
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)	6,0	4,0	↘
La Bassée (59)	0,0	1,0	↗
Hainaut (59)	8,5	0,5	↘
Abbevilleois (80-62)	0,6	0,8	↗
Arrageois (62)	0,3	0,0	↘
Cambrais (59)			
Avesnois (59)	0,0	1,0	↗
Amiénois (80)	11,0	15,0	↗
Thiérache (59-02)	0,0	6,6	↗
Pays de Bray (80-60)	0,0		
Neslois (80-60-02)	0,0	0,0	↔
St Quentinnois (02)	0,0		
Laonnois (02)		6,0	
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)	10,0	2,0	↘
Soissonnais (60-02)	0,0	0,0	↔
Senlisien (60)	0,0		
Omois (02)	0,0	0,0	↔

**Seuil de nuisibilité en parcelle non-confusée :**

3 captures / semaine / 1 piège sur 1 ha  
4 captures / semaine / 1 piège sur 2 ha

5 captures / semaine / 1 piège sur 3 ha  
6 captures / semaine / 1 piège sur 4 ha

**Carpocapse**



**Accouplements et pontes**

Les conditions climatiques ont été favorables, d'une courte tête, aux accouplements du carpocapse sur l'ensemble de la région la semaine dernière. Avec des conditions excessivement sèches les possibilités d'accouplements ont été interrompus à de nombreuses reprises sur des périodes parfois pendant plusieurs jours.



Selon les prévisions de Météo France, la situation ne devrait pas s'arranger pour le ravageur, notamment du point de vu de l'hygrométrie qui pourrait bien rester trop faible pour permettre les accouplements.

Le tableau ci-contre vous résume la situation en fonction des secteurs géographiques (données météorologiques issues des réseaux agrométéorologiques).



Accouplements possibles Accouplements potentiels (conditions limites)	21/06/2018	22/06/2018	23/06/2018	23/06/2018	24/06/2018	25/06/2018	26/06/2018	27/06/2018	28/06/2018	29/06/2018	30/06/2018	01/07/2018	02/07/2018	03/07/2018	04/07/2018
Flandre Maritime (59)															
Flandre Intérieure (59-62)															
Lille Sud (59)															
Montreuillois (62)															
La Bassée (59)															
Hainaut (59)															
Abbevillois (80-62)															
Arrageois (62)															
Cambrésis (59)															
Avesnois (59)															
Amiénois (80)															
Thiérache (59-02)															
Pays de Bray (80-60)															
Neslois (80-60-02)															
St Quentinnois (02)															
Laonnois (02)															
Montdidérien (80-60)															
Beauvaisis (60)															
Soissonnais (60-02)															
Senlisien (60)															
Omois (02)															

Seuils de nuisibilité :

Conditions d'accouplements : températures et hygrométrie crépusculaires suffisantes réunies durant 2 jours consécutifs.

## Carpocapse

**Incubation et éclosion des pontes**

Les éclosions étant thermo dépendantes, les fortes chaleurs enregistrées depuis les derniers jours ont nettement favorisé la vitesse d'incubation. De ce fait, depuis notre dernier message, de nombreuses périodes de pontes prise en référence sont arrivées à termes. Certaines sont d'ailleurs en cours.

Au regard des températures annoncées par Météo France pour les jours à venir, les incubations devraient rester tout aussi rapides que la semaine dernière. De ce fait, les éclosions devraient se succéder rapidement au regard de nos derniers calculs.

**Ces résultats sont donc à confronter à vos piégeages aux dates prises en référence, afin de vous assurer de bien dépasser les seuils de nuisibilité (voire si un vol était déjà effectif sur vos parcelles). Pour vous aider dans l'interprétation des tableaux de modélisation reportez-vous la fiche OAD modèle carpocapse :**

<http://blog-ecophytohautsdefrance.fr/wp-content/uploads/2015/12/Fiche-Carpocapse-DGCAL-Onpv-du-pommier.pdf>

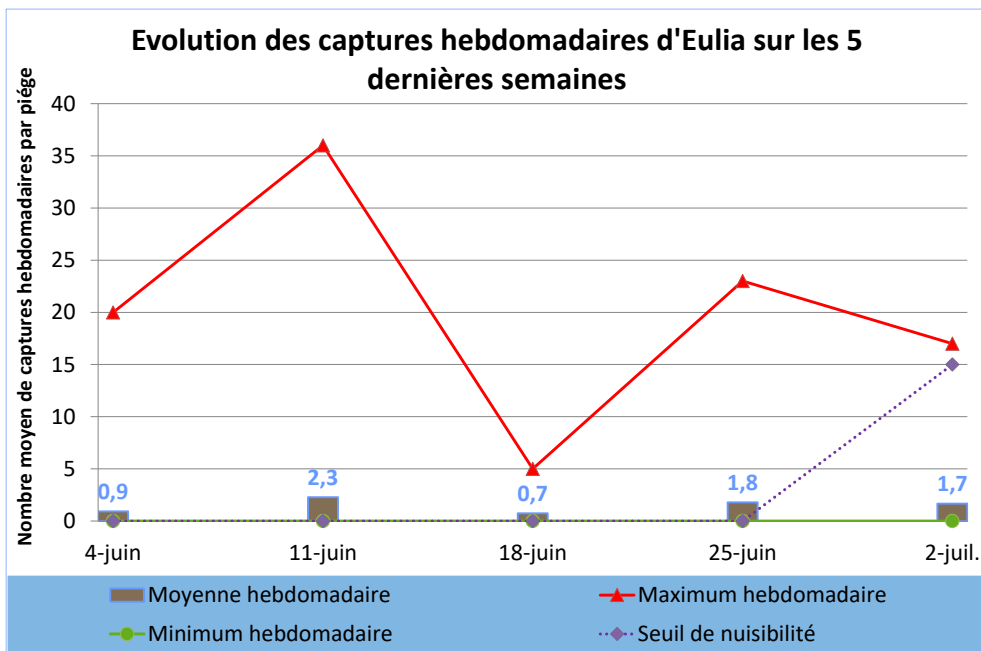


	Périodes de pontes issues des accouplements			Date (prévisionnelle) de sortie des larves		Périodes de pontes issues des accouplements			Date (prévisionnelle) de sortie des larves		
Flandre Maritime (59)	du	10-juin	au	11-juin	29-juin	Amiénois (80)	du	10-juin	au	11-juin	29-juin
	du	17-juin	au	18-juin	4-juil.		du	17-juin	au	18-juin	2-juil.
	du	24-juin	au	25-juin	7-juil.		du	23-juin	au	24-juin	06-juil.
Flandre Intérieure (59-62)	du	10-juin	au	11-juin	30-juin	Thiérache (59-02)	du	10-juin	au	11-juin	29-juin
	du	17-juin	au	18-juin	3-juil.		du	17-juin	au	18-juin	02-juil.
	du	24-juin	au	25-juin	7-juil.		du	23-juin	au	24-juin	5-juil.
Lille Sud (59)	du	10-juin	au	11-juin	28-juin	Pays de Bray (80-60)	du	10-juin	au	11-juin	28-juin
	du	17-juin	au	18-juin	2-juil.		du	17-juin	au	18-juin	2-juil.
					du		24-juin	au	25-juin	06-juil.	
Montreuillois (62)	du	10-juin	au	11-juin	29-juin	Neslois (80-60-02)	du	10-juin	au	11-juin	28-juin
	du	17-juin	au	18-juin	2-juil.		du	17-juin	au	18-juin	02-juil.
	du	24-juin	au	25-juin	6-juil.		du	24-juin	au	25-juin	6-juil.
La Bassée (59)	du	10-juin	au	11-juin	29-juin	St Quentinnois (02)	du	10-juin	au	11-juin	28-juin
	du	17-juin	au	18-juin	2-juil.		du	17-juin	au	18-juin	2-juil.
	du	23-juin	au	24-juin	5-juil.		du	24-juin	au	25-juin	06-juil.
Hainaut (59)	du	10-juin	au	11-juin	28-juin	Laonnois (02)	du	10-juin	au	11-juin	27-juin
	du	17-juin	au	18-juin	2-juil.		du	17-juin	au	18-juin	01-juil.
	du	24-juin	au	25-juin	6-juil.		du	24-juin	au	25-juin	6-juil.
Abbevillois (80-62)	du	10-juin	au	11-juin	28-juin	Montdidérien (80-60)	du	10-juin	au	11-juin	28-juin
	du	17-juin	au	18-juin	1-juil.		du	17-juin	au	18-juin	2-juil.
	du	23-juin	au	24-juin	5-juil.		du	24-juin	au	25-juin	06-juil.
Arrageois (62)	du	10-juin	au	11-juin	29-juin	Beauvaisis (60)	du	10-juin	au	11-juin	28-juin
	du	17-juin	au	18-juin	2-juil.		du	17-juin	au	18-juin	01-juil.
	du	23-juin	au	24-juin	6-juil.		du	24-juin	au	25-juin	5-juil.
Cambrésis (59)	du	10-juin	au	11-juin	28-juin	Soissonnais (60-02)	du	10-juin	au	11-juin	27-juin
	du	17-juin	au	18-juin	1-juil.		du	17-juin	au	18-juin	1-juil.
	du	23-juin	au	24-juin	5-juil.		du	24-juin	au	25-juin	05-juil.
Avesnois (59)	du	10-juin	au	11-juin	28-juin	Senlisien (60)	du	10-juin	au	11-juin	26-juin
	du	17-juin	au	18-juin	2-juil.		du	17-juin	au	18-juin	01-juil.
	du	02-juil.	au	3-juil.	14-juil.		du	24-juin	au	25-juin	5-juil.
Avortement potentiel = durée d'incubation supérieure à 20 jours considérée comme létale selon la littérature					Omois (02)	du	10-juin	au	11-juin	27-juin	
Incubation en cours : délai prévisionnel supérieur aux prévisions						du	17-juin	au	18-juin	1-juil.	
						du	24-juin	au	25-juin	05-juil.	

**Eulia**



Adulte  
Dégâts  
Ponte



**Etat des lieux en parcelle,**

Les captures d'eulia ont été sporadiques et constantes au cours de la semaine dernière.

À ce jour, sur la plupart des parcelles régionales du réseau de piégeage, les niveaux de captures sont proches de 0, avec une moyenne régionale de 1,7 papillons durant la semaine passée.

Le nombre de parcelles du réseau de piégeage concernées par la présence du ravageur a été de 37%, soit en légère augmentation, selon les derniers relevés.

**Analyses des risques,**

Attention à la surveillance des pièges, car le vol de seconde génération pourrait bien démarrer de manière anticipée du fait des conditions climatiques exceptionnelles.

Aucun nouveau dégât imputable à eulia n'a été observé sur la région au cours de la période.

Evolution des captures hebdomadaires d'Eulia	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,0	0,0	↔
Flandre Intérieure (59-62)	1,5	0,7	↓
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)	3,5	0,0	↓
La Bassée (59)			
Hainaut (59)	0,0	0,0	↔
Abbevillois (80-62)	0,0	0,0	↔
Arrageois (62)	1,0	0,0	↓
Cambrais (59)			
Avesnois (59)	0,0	0,0	↔
Amiénois (80)	0,0	1,3	↑
Thiérache (59-02)	0,0	3,2	↑
Pays de Bray (80-60)	0,0		
Neslois (80-60-02)	0,0	0,0	↔
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)		0,5	
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)	13,0	5,0	↓
Soissonnois (60-02)	0,0	0,0	↔
Senlisien (60)	0,0		
Omois (02)	5,0	9,0	↑

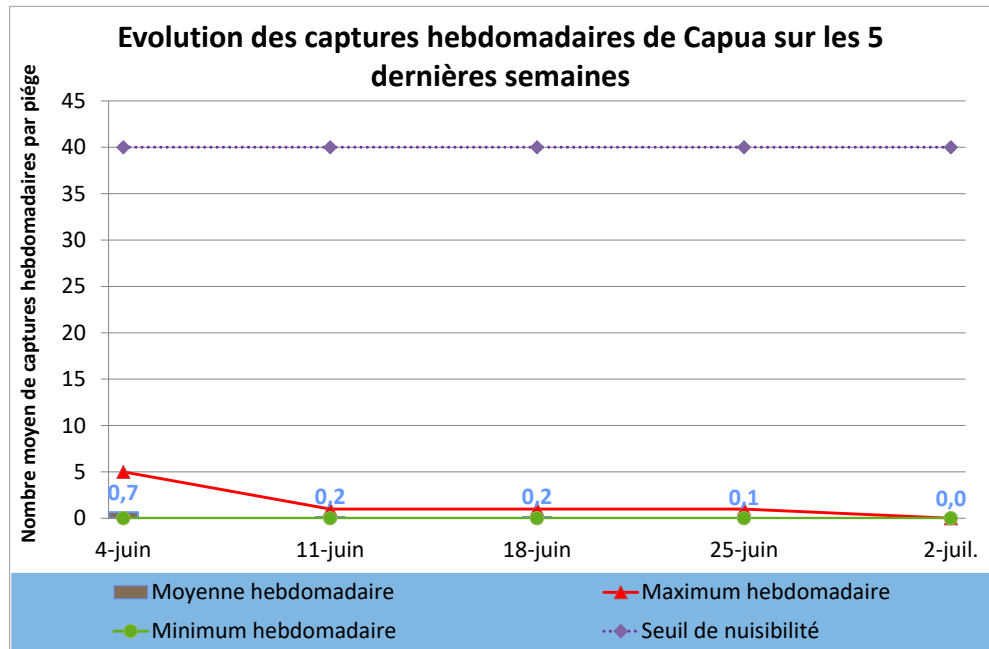
**Seuil de nuisibilité :**

Aucun seuil n'est validé en France pour le premier vol.

Capua



Adulte



**Etat des lieux en parcelle,**

Aucune capture de capua n'a été enregistrée au cours de la semaine dernière sur l'ensemble du réseau de piégeage.

Le niveau moyen de captures à l'échelle du réseau régional est bien naturellement inférieur au seuil de nuisibilité au cours de la semaine passée.

**Analyses des risques,**

Aucun secteur n'a été concerné par un dépassement du seuil de nuisibilité pour le moment.

Il est nécessaire de maintenir une vigilance accrue des pièges, notamment avec le retour en vol de la seconde génération.

Evolution des captures hebdomadaires de Capua	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,0	0,0	↔
Flandre Intérieure (59-62)	1,0	0,0	↓
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)	0,0	0,0	↔
La Bassée (59)			
Hainaut (59)	0,0	0,0	↔
Abbevillois (80-62)	0,0	0,0	↔
Arrageois (62)			
Cambrasis (59)			
Avesnois (59)	0,0		
Amiénois (80)			
Thiérache (59-02)	0,0	0,0	↔
Pays de Bray (80-60)			
Neslois (80-60-02)	0,0	0,0	↔
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)		0,0	
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)	0,0		
Soissonnais (60-02)			
Senlisien (60)	0,0		
Omois (02)	0,0	0,0	↔

**Seuil de nuisibilité :**

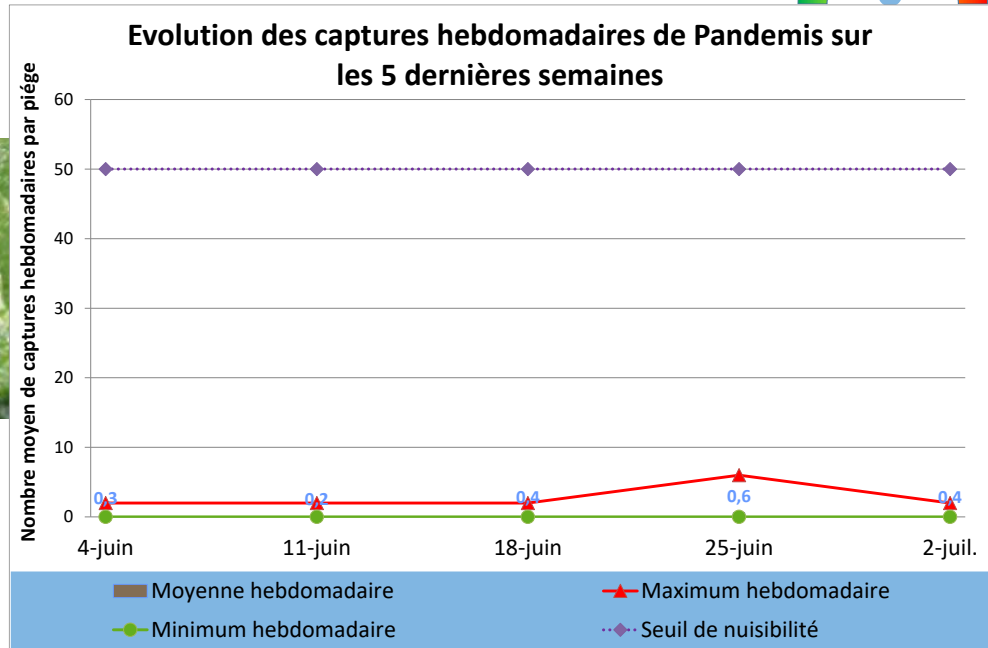
40 captures sur une durée de 7 jours



**Pandemis**



Adultes



**Etat des lieux en parcelle,**

Très peu de captures de pandemis ont été signalées au cours de la semaine dernière sur l'ensemble du réseau de piégeage régionale. Elles n'ont de plus concernés que les secteurs de la Thiérache et du Pays de Bray.

De même, le nombre de parcelles concernées par le ravageur à l'échelle du réseau de piégeage régional est resté stable de 17% à 18%.

Aucun dégât n'est à déplorer durant la semaine dernière.

**Analyses des risques,**

À ce jour, aucun dépassement de seuil n'est à signaler, il convient cependant de bien surveiller les captures dans la durée (seuil basé sur un cumul de 18jours).

Evolution des captures hebdomadaires de Pandemis	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,0	0,0	↔
Flandre Intérieure (59-62)	0,0	0,0	↔
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)			
La Bassée (59)			
Hainaut (59)			
Abbevillois (80-62)	0,0	0,0	↔
Arrageois (62)	1,0		
Cambrais (59)			
Avesnois (59)	0,0		
Amiénois (80)		0,0	
Thiérache (59-02)	3,0	1,0	↘
Pays de Bray (80-60)		2,0	
Neslois (80-60-02)	0,0	0,0	↔
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)		0,0	
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)	0,0		
Soissonnais (60-02)			
Senlisien (60)	0,0		
Omois (02)	0,0	0,0	↔

**Seuil de nuisibilité :**

50 captures cumulées dans les 18 jours suivant la capture du premier papillon.

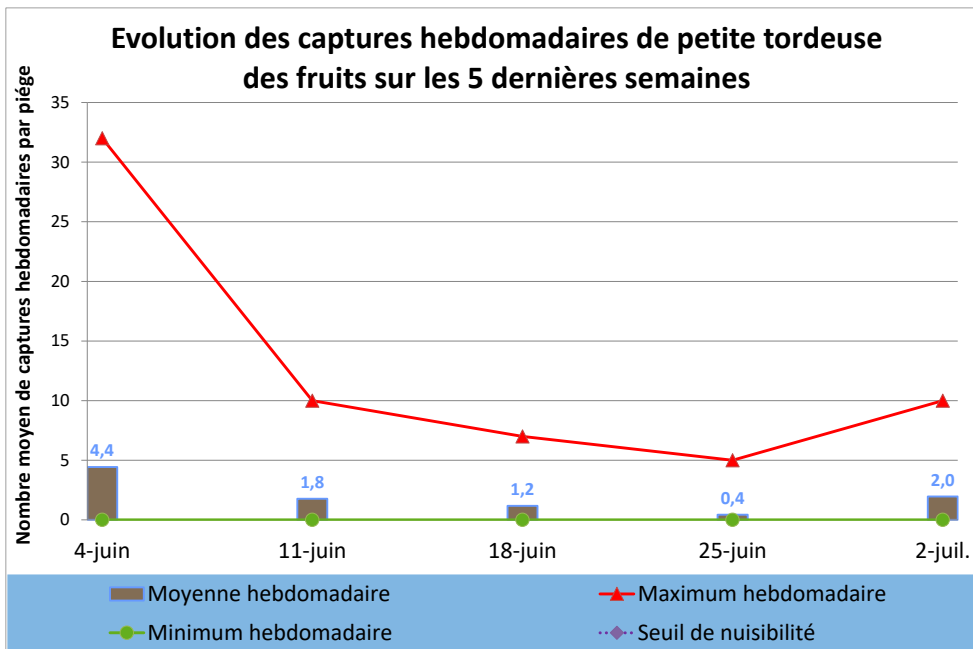
*Petite tordeuse des fruits. Grapholita Lobarzewskii.*



Adultes



FREDON NPdC



Etat des lieux en parcelle,

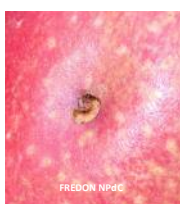
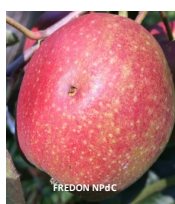
Après 3 semaines de baisse consécutive, une hausse des captures de petite tordeuse des fruits a été enregistrée au cours de la semaine dernière.

Le nombre de parcelles régionales du réseau de piégeage concernées par la présence du ravageur a également été en hausse avec 41% d'entre elles.

Analyses des risques,

Cette reprise d'activité pourrait bien engendrer de nouvelles pontes et des éclosions tardives en saison.

Attention à ne pas confondre ces dégâts avec ceux de carpocapse.

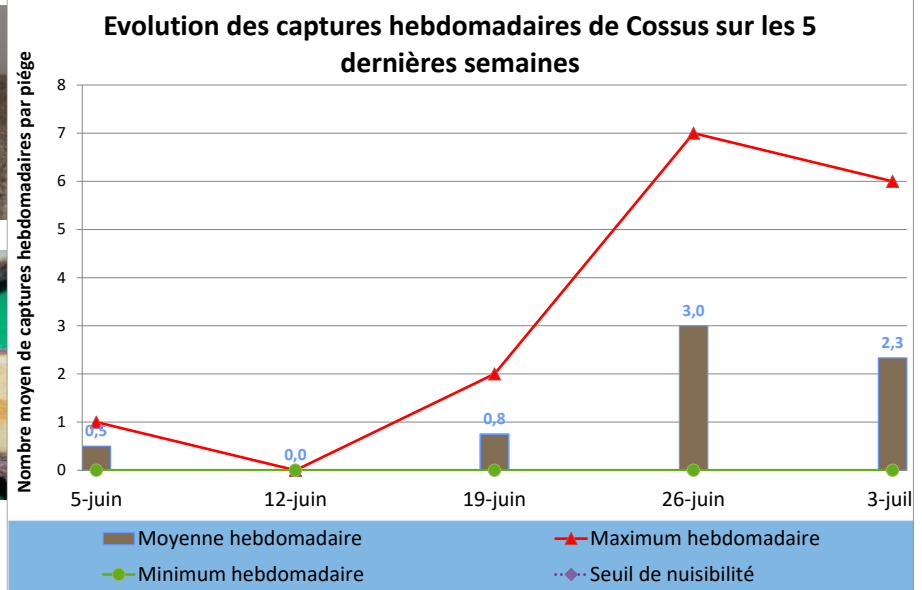


Evolution des captures hebdomadaires de petite tordeuse des fruits	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,0		
Flandre Intérieure (59-62)	0,5	3,3	↗
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)	1,0		
La Bassée (59)	0,0	0,0	↔
Hainaut (59)			
Abbevillois (80-62)	0,0	0,0	↔
Arrageois (62)	2,5	9,0	↗
Cambrasis (59)			
Avesnois (59)	0,0	0,0	↔
Amiénois (80)		0,0	
Thiérache (59-02)	0,0	1,4	↗
Pays de Bray (80-60)		9,0	
Neslois (80-60-02)	0,0	0,0	↔
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)		0,5	
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)	0,0	0,0	↔
Soissonnais (60-02)	0,0	3,0	↗
Senlisien (60)			
Omois (02)			

Seuil de nuisibilité :

Il n'existe pas à ce jour en France un seuil validé pour ce ravageur.

**Cossus-Cossus**



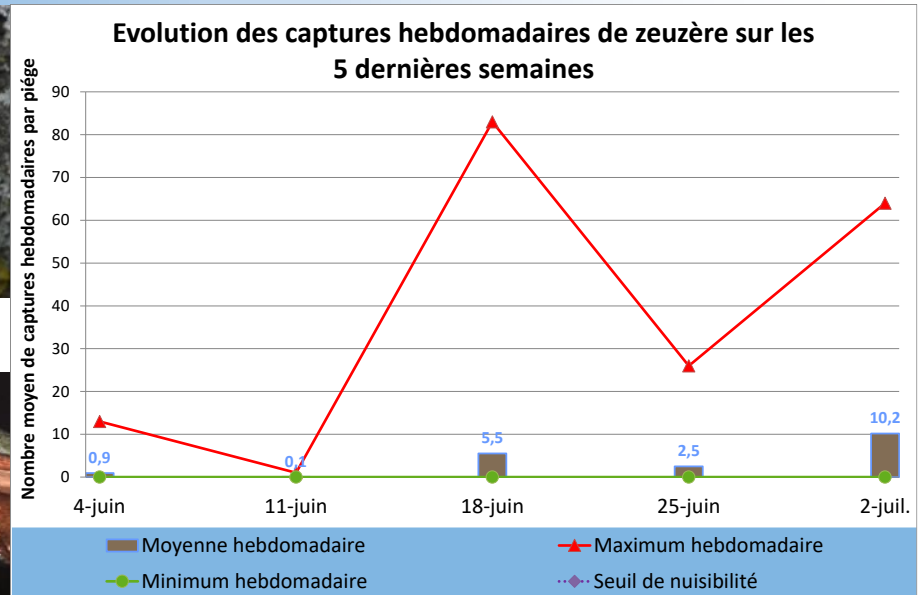
Deux tiers des parcelles suivant le ravageur ont été concernées par des captures en légère baisse de cossus, au cours de la semaine dernière. Dans la très large majorité des cas, ces parcelles sont situées en zone nord de la région. Les conditions climatiques sont très propices au ravageur actuellement.

**Seuil de nuisibilité :**

Il n'existe pas à ce jour de seuil validé en France.

Dès les premiers signes d'infestation d'une parcelle, le piégeage massif (10p/ha) est relativement efficace.

**Zeuzère**

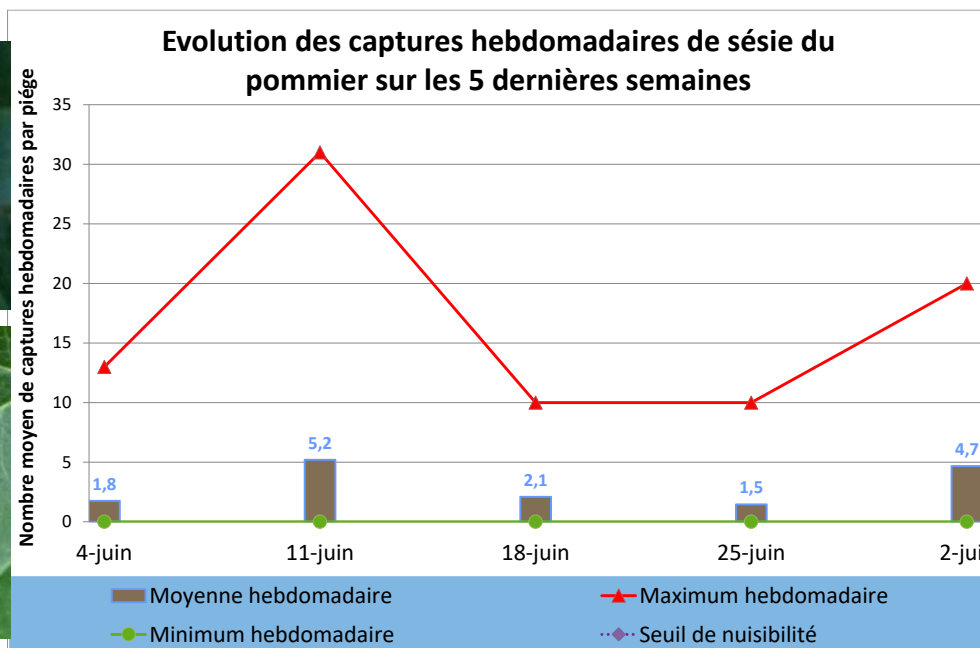


Les niveaux de captures de la zeuzère ont été en hausse, au cours de la semaine dernière, sur plusieurs secteurs. En revanche, le nombre de parcelles du réseau de piégeage concernées par la présence du ravageur a été constant avec 27% d'entre-elles.

**Seuil de nuisibilité :**

10% de pousses terminales touchées pour 100 pousses observées à raison de 2 sur 50 arbres

Sésie du pommier



Etat des lieux en parcelle,

Une reprise d'activité de la sésie du pommier a été détectée au cours de la semaine dernière, à la faveur des conditions climatiques chaudes. De nombreux secteurs ont vu leur niveau de captures augmenter.

67% des parcelles du réseau de piégeage régionale ont été concernés par la présence du ravageur.

Analyses des risques,

Il est nécessaire de suivre l'évolution des populations via le piégeage, notamment avec le retour des chaleurs dans les jours prochains.

Pensez à remplacer périodiquement le contenu des pièges alimentaires dans les parcelles. Pour rappel : 85% d'eau + 10% de vin rouge + 5% de cassonade (essais de piégeages massif réalisés en 2006 et 2007 par la FREDON NPdC, cf. fiche technique disponible en ligne).

Evolution des captures hebdomadaires de sésie du pommier	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,0	1,0	↗
Flandre Intérieure (59-62)	2,0	5,0	↗
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)			
La Bassée (59)			
Hainaut (59)	0,0	0,0	↔
Abbevillois (80-62)	4,0	1,0	↘
Arrageois (62)	0,0		
Cambrasis (59)			
Avesnois (59)	0,0	0,0	↔
Amiénois (80)	0,0		
Thiérache (59-02)	5,0	10,3	↗
Pays de Bray (80-60)			
Neslois (80-60-02)			
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)			
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)	0,0	0,0	↔
Soissonnais (60-02)	0,0	7,0	↗
Senlisien (60)			
Omois (02)			

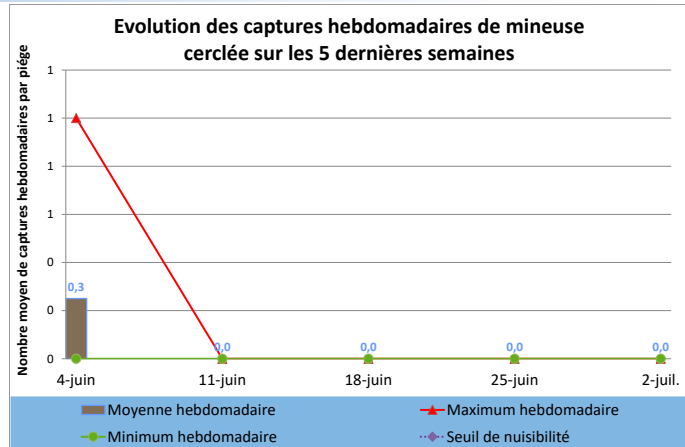
Seuil de nuisibilité :

50 dépouilles nymphales / 50 arbres en jeunes parcelles,  
200 à 400 dépouilles nymphales / 50 arbres en parcelles de plus de 7 ans

## Autres lépidoptères en bref,

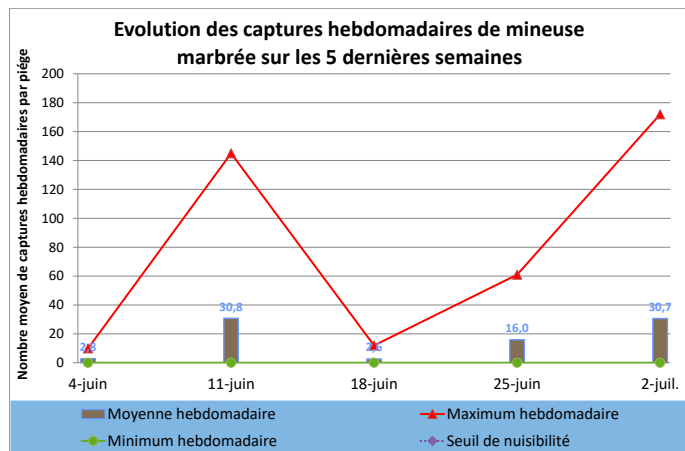
### Mineuse cerclée

Aucune capture de mineuse cerclée n'a été constatée au cours de la semaine dernière.



### Mineuse marbrée

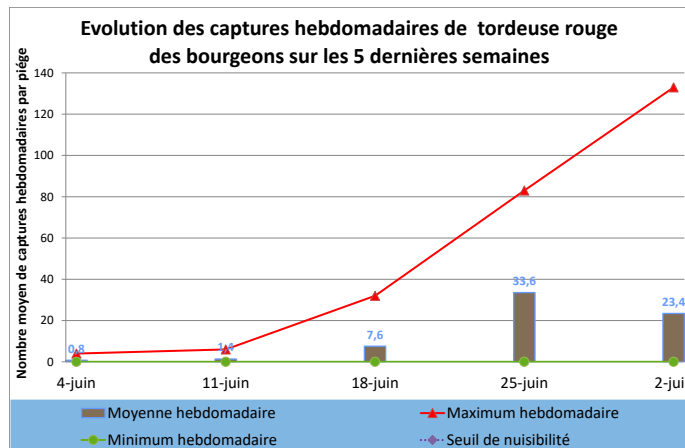
La reprise des captures s'est poursuivie au cours de la semaine dernière. Il s'agit vraisemblablement du début d'un troisième vol sur la région. La mineuse marbrée a été observée dans plusieurs parcelles (sensibles) du secteur de la Thiérache.



### Tordeuse rouge des bourgeons

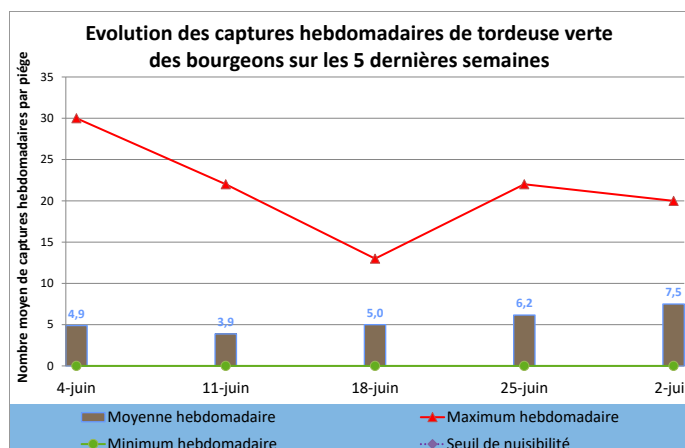
Une baisse des captures de tordeuse rouge des bourgeons a été enregistrée au cours de la semaine passée.

Il faut cependant noter que le ravageur est resté présent dans plus de 51% des parcelles du réseau de piégeage régional suivant la tordeuse rouge.



### Tordeuse verte des bourgeons

La reprise des captures de tordeuse verte des bourgeons s'est encore intensifiée au cours de la semaine dernière. En revanche, le nombre de parcelles concernées par la présence du ravageur a été relativement stable (voire très en légère baisse), avec à ce jour 63% des parcelles du réseau de piégeage.



## Pathologies

## Oïdium



FREDON NPdC

Etat des lieux en parcelle,

Les conditions très sèches actuelles ne sont pas à priori favorables au développement de la maladie, surtout en cette fin de cycle. De plus, le moindre développement végétatif actuel ne devrait pas plus favoriser les contaminations. Cependant, en parcelles sensibles notamment, les rosées matinales semblent suffire à l'oïdium. Au cours de la semaine passée, une légère augmentation des taux de contaminations par

l'oïdium a été enregistrée.

Elles restent néanmoins 71% d'entre elles à être concernées par la maladie sur la période.

Analyses des risques,

Deux secteurs ont été de nouveau concernés par un dépassement de seuil, le Hainaut et l'Amiénois.

Gestion des risques,

La mise en œuvre des mesures prophylactiques (coupe et export des pousses hors du verger) reste de mise et limite les risques de recontaminations au sein du verger.

Désormais la gestion de l'oïdium est à raisonner seule, si nécessaire.

	Evolution des contaminations sur pousse par l'Oïdium		
	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	1,0	1,0	↔
Flandre Intérieure (59-62)	1,0	3,7	↗
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)	2,0		
La Bassée (59)			
Hainaut (59)	0,0	5,0	↗
Abbevillois (80-62)			
Arrageois (62)	1,0	0,0	↘
Cambrasis (59)			
Avesnois (59)	1,0		
Amiénois (80)		6,0	
Thiérache (59-02)	1,0	0,3	↘
Pays de Bray (80-60)			
Neslois (80-60-02)	1,0	0,0	↘
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)		0,1	
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)			
Soissonnais (60-02)	2,0	2,0	↔
Senlisien (60)			
Omois (02)		0,0	

Seuil de nuisibilité :

5% de pousses contaminées /100 pousses.

Tavelure



Etat des lieux en parcelle,

**Périodes de contaminations en cours :**

À ce jour, seul le secteur de Flandre Intérieure reste encore concerné par les projections primaires d'ascospores. Les prochaines précipitations permettront la libération des dernières ascospores. (voir tableau ci-dessous).

Zones géographiques	Début de période	Fin de période	Risque associé pour le moment	% d'ascospores projetées		Stock d'ascospores projetables pour le moment	Précipitations associées à cette période pour le moment en mm	Somme des degrés heures depuis le début de la période jusqu'à h
				associées à cette période pour le moment	depuis début contaminations primaires selon la modélisation de ce jour			
Flandre Intérieure (59-62)	-				98,90	1,10		

**En parcelles,**

La sortie des dernières taches de contaminations a engendré une nouvelle augmentation des taux de contaminations sur feuillage et sur fruits au cours de la semaine dernière. De nouveaux secteurs sont également désormais concernés par l'apparition de ces taches de contaminations par la tavelure. À ce jour, 73% des parcelles du réseau régional ont constaté la présence de taches de tavelure.

Analyses des risques,

Attention avant de lever complètement la protection contre la tavelure, il est nécessaire de réaliser actuellement une notation afin d'évaluer le taux de contaminations. Dans tous les secteurs où les contaminations primaires sont terminées les dernières taches de contaminations sont désormais visibles.

En l'absence de tache, la protection pourra être levée. Dans le cas contraire, les contaminations secondaires devront être gérées avant chaque épisodes pluvieux jusqu'à la récolte.

Pour l'heure, les conditions climatiques ne sont pas favorables aux repiquages.

	Evolution des contaminations sur pousse par la tavelure			Evolution des contaminations sur fruit par la tavelure		
	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,0	0,0	↔	5,0	3,3	↘
Flandre Intérieure (59-62)	0,0	0,5	↗	0,0	0,5	↗
Lille Sud (59)						
Montreuillois (62)	0,0			0,0		
La Bassée (59)						
Hainaut (59)	0,0	0,0	↔	0,0	0,0	↔
Abbevillois (80-62)	2,0	2,0	↔	0,2	0,2	↔
Arrageois (62)	0,0	0,0	↔	0,1	1,0	↗
Cambrasis (59)						
Avesnois (59)	1,0			0,5		
Amiénois (80)		1,0			2,0	
Thiérache (59-02)	1,0	1,7	↗	1,0	5,0	↗
Pays de Bray (80-60)						
Neslois (80-60-02)	27,5	5,0	↘	7,5	2,5	↘
St Quentinnois (02)						
Laonnois (02)		0,1			0,2	
Montdidérien (80-60)						
Beauvaisis (60)						
Soissonnais (60-02)	5,0	5,0	↔	2,0	2,0	↔
Senlisien (60)	0,0			0,0		
Omois (02)		0,0			0,1	



Taches de contaminations par la tavelure sur feuillage

Prunes

Carpocapse de la prune

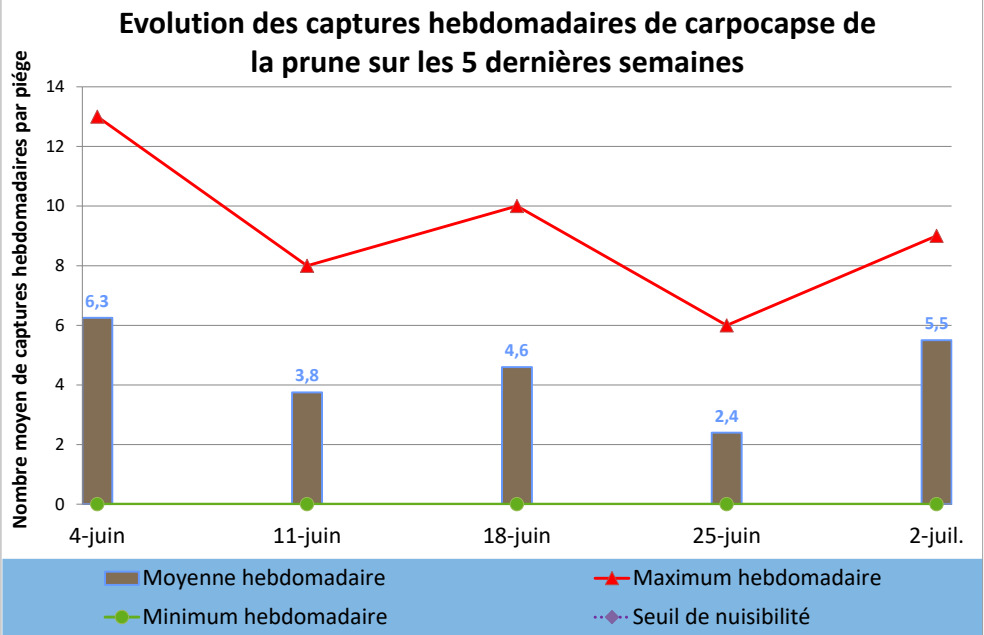


FREDON NPdC

Chenille et adulte



FREDON NPdC



Etat des lieux en parcelle,

Des augmentations locales des captures de carpocapse des prunes ont été enregistrées au cours de la semaine dernière.

Analyses des risques,

Les éclosions devraient être favorisées avec les températures des prochains jours.

Evolution des captures hebdomadaires de carpocapse de la prune	25-juin	2-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)			
Flandre Intérieure (59-62)			
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)	2,0		
La Bassée (59)			
Hainaut (59)			
Abbevillois (80-62)	6,0		
Arrageois (62)			
Cambrasis (59)			
Avesnois (59)		9,0	
Amiénois (80)			
Thiérache (59-02)	2,0	6,5	↗
Pays de Bray (80-60)			
Neslois (80-60-02)	0,0	0,0	↔
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)			
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)			
Soissonnais (60-02)			
Senlisien (60)			
Omois (02)			



## Cerisier

### La mouche de la cerise



#### Etat des lieux en parcelle,

Une nouvelle augmentation des captures a été enregistrée au cours de la semaine dernière. Des niveaux allant jusque 13 mouches ont été enregistrés.

#### Analyses des risques,

Les conditions climatiques actuelles sont réunies pour permettre l'émission d'œufs (température supérieure à 18°C). Les larves issues des accouplements actuels devraient être visibles d'ici 8 à 10 jours si la température moyenne reste de 19-20°C.

La mouche de la cerise adulte mesure environ 3-5 mm et a un corps noir avec une marque jaune caractéristique sur le dos à la base des ailes. Ses ailes transparentes présentent des bandes transversales foncées très typiques.

La ponte a lieu sous l'épiderme de la cerise lorsqu'elle commence à rougir. Les larves éclosent 6 à 12 jours plus tard. Elles creusent une galerie jusqu'au noyau et se nourrissent de la pulpe située tout autour de celui-ci. Leur développement dure environ 3 à 4 semaines. Les larves quittent alors le fruit par un trou et se laissent tomber au sol, où elles s'enfoncent de quelques centimètres pour former leur puppe et hiverner. Sous nos climats, une partie des pupes peut hiverner deux fois, et même trois fois.

Les carabes, les staphylins, les oiseaux ainsi que certains parasites peuvent permettre de réduire les populations du ravageur.

#### Gestion des risques,

La mise en place de pièges jaunes englués entrecroisés de type Rebell® permet une lutte directe. Le jaune attire, en effet, ces insectes qui sont capturés dans la glu. Suspendez 2 à 10 pièges croisés à chaque arbre pendant la période de vol.



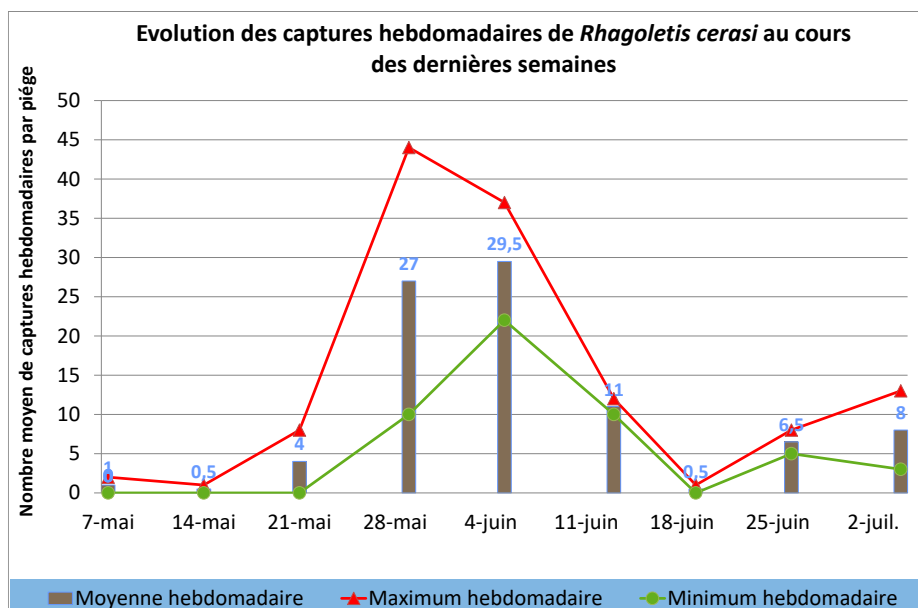
**Mouche de la cerise au stade adulte**

(K. Petit, FREDON Nord Pas-de-Calais)



**Mouche de la cerise au stade larvaire**

(K. Petit, FREDON Nord Pas-de-Calais)



## Réseaux BSV AF



Ce bulletin est réalisé grâce à l'implication d'observateurs.

Vous êtes producteur ou technicien en Hauts de France, vous observez régulièrement vos parcelles, vous suivez les vols de lépidoptères ravageurs, rejoignez les réseaux de surveillance biologique du territoire.

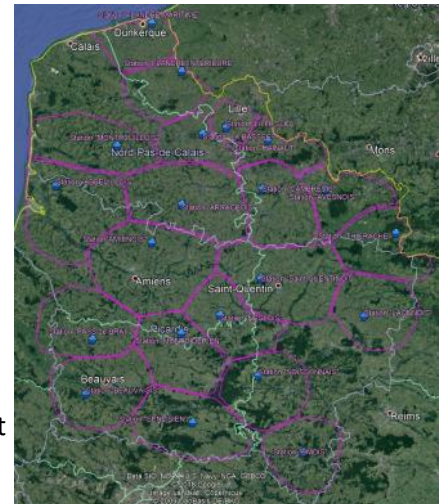
Faites-vous connaître dès à présent afin de bénéficier de sessions de formation à la reconnaissance des principaux ravageurs, auxiliaires et maladies et de la fourniture de matériel.

Vous souhaitez avoir plus de renseignements



pour la Somme, l'Oise, l'Aisne  
Maneno BIRUKE au 03 22 33 67 12  
mbiruke.fredonpic@orange.fr

ou



pour le Nord et le Pas de Calais  
Ludovic TOURNANT au  
03.21.08.62.90  
ludovic.tournant@fredon-npdc.com

### Informations pratiques

☼ Ce bulletin est produit sur base d'informations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles. Il convient donc avant chaque prise de décision d'intervention, d'aller observer les parcelles ou zones concernées.

☼ Des pratiques alternatives aux traitements notamment autres que ceux de biocontrôle existent, elles sont disponibles sur le site Ecophyto-PIC : <http://arboriculture.ecophytopic.fr/arboriculture>

☼ Vous retrouverez également ponctuellement des liens relatifs à des méthodes alternatives dans ce BSV dans la rubrique « gestion des risques »

### Informations pratiques

Accédez aux autres éditions du BSV :

☼ <http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Bulletins-de-sante-du-vegetal-BSV>

☼ <http://www.agriculture-npdc.fr/bulletin-sante-vegetal.html>

☼ <http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/techniques-productions/cultures/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère de l'écologie, avec l'appui financier de l'AFB, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Ce bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne la tendance de la situation sanitaire. Toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Directeur de la publication : Christophe BUISSET - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Ludovic TOURNANT - FREDON Nord-Pas de Calais - co-animateur Picardie des filières pommes et poires : François Hanquart FREDON Picardie.

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Haut-de-France : producteurs, Techniciens, FREDON Nord-Pas-de-Calais, FREDON Picardie.

Coordination et renseignements : Jean Pierre Pardoux - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Ludovic TOURNANT - FREDON Nord-Pas de Calais

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Nord-Pas-de-Calais-Picardie et des Chambre d'Agriculture Hauts-de-France